Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260723-2026070107-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2026
Convocation du 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à vingt heures, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, THEZE Christine, MABBOUX Christian, GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin.
Absent excusé : /
Secrétaire de séance : Yvan MERDRIGNAC

Délibération 2026-07-01-07

PROJET D'UNE INSTALLATION AGRI-PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société EDPR France Holding, opérateur spécialisé en énergies renouvelables, souhaite réaliser un projet de parc agri-photovoltaïque au sol sur la commune, plus précisément à proximité du lieu-dit « La Soraie », sur des parcelles appartenant à un propriétaire privé.

Le parc agri-photovoltaïque sera constitué de structures métalliques au sol portant des panneaux photovoltaïques, de plusieurs onduleurs, de plusieurs postes de transformation, et d'un poste de livraison électrique, ainsi que de chemins d'accès et de réseaux électriques enterrés, le tout clôturé et sécurisé.

Les résultats de l'étude de préfaisabilité réalisée par EDPR France Holding montrent que ce secteur dispose d'un bon potentiel pour le développement d'un projet agri-photovoltaïque au sol.

Le projet devant faire l'objet d'études environnementales et techniques complémentaires, la société EDPR France Holding souhaite, au préalable, l'accord de principe du Conseil municipal afin d'engager, à ses frais, lesdites études en vue d'un dépôt des demandes d'autorisations administratives et notamment d'un dossier de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- DONNE son accord de principe au développement du projet de centrale solaire au sol sur le territoire communal présenté par EDPR France Holding ;

- AUTORISE EDPR France Holding à mener toutes les démarches en vue de la réalisation de ce projet et à déposer toutes les demandes d'autorisation requises dont une demande de permis de construire ;

- DÉLIBÈRE favorablement qui vaut déclaration d'intention, comme le prévoit le chapitre II de l'article L. 121-18 du code de l'environnement.

Fait le 23 juillet 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

MAIRIE DE QUINTENIC (Côtes-d'Armor)

Le Secrétaire de séance,
Yvan MERDRIGNAC

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, compte-tenu de son affichage le 28 JUIL. 2026

et de sa transmission en Préfecture le 28 JUIL. 2026